



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James

James Bay Advisory Committee on the Environment

ᐅ ᐃᐅᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐅ ᐃᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱ

COMPTE RENDU DE LA 138^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 30 novembre 2004

LIEU : Secrétariat du CCEBJ, Montréal

PRÉSENTS : François Boulanger, Canada, vice-président
Glen Cooper, ARC
George L. Diamond, ARC
Marian Fournier, Québec
Ginette Lajoie, ARC
Claude Langlois, Canada
Chantal Leblanc-Bélanger, Canada
Pierre Moses, Québec
Gilles H. Tremblay, Canada
Denis Vandal, Québec

Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENTS : Carole Garceau, Québec
Gilles Harvey, membre d'office
Diom Romeo Saganash, ARC, président

INVITÉS : Romain Rosant, stagiaire
Cameron McLean, conseiller, ARC

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

En l'absence du président, Ginette Lajoie, de l'ARC, est désignée pour animer les débats. Sur une proposition de Chantal Leblanc-Bélanger, appuyée par Marian Fournier, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Adoption du compte rendu de la 137^e réunion
2. État d'avancement des dossiers
3. Suivi de la rencontre avec le ministre Mulcair et Plan de développement durable
4. Discussion sur le projet de plan stratégique
5. 13 h 30 : Présentation de Romain Rosant, stagiaire du CCEBJ, concernant la gestion durable des matières résiduelles
6. 14 h 15 : Présentation de Cameron McClean (ARC) concernant la récupération des pneus usagés
7. Varia
 - a. Révision du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*
 - b. Résolution autorisant le président à signer les chèques du CCEBJ
 - c. Ajouts au contenu du site Internet
8. Prochaine réunion

1. Adoption du compte rendu de la 137^e réunion (2 septembre 2004)

Pierre Moses propose, avec l'appui de George Diamond, l'adoption du compte rendu de la 137^e réunion du CCEBJ, tel que modifié. Adopté à l'unanimité.

2. État d'avancement des dossiers

a. Nominations des officiers et des membres

L'administrateur fédéral a nommé François Boulanger comme vice-président du CCEBJ pour 2004-2005. Du côté du gouvernement du Québec, le ministre Mulcair a recommandé la nomination de Guy Demers, du MENV, comme président : l'approbation du Conseil des ministres est attendue.

Les membres du Canada ont fait le point concernant le processus de nomination aux comités de la CBJNQ par le gouvernement fédéral. Les

représentants des ministères ou agences visés ont convenu de mieux coordonner leurs nominations respectives tout en répondant davantage aux besoins des comités. Les discussions se poursuivent à cet effet.

b. Étude sur le processus applicable aux projets en terres de catégorie 1

Christiane Roy, d'Option Environnement, a amorcé les entrevues des intervenants impliqués dans le processus, notamment les membres des comités opérationnels, des administrateurs locaux en environnement (ALE) ainsi que des représentants des promoteurs et des bailleurs de fonds. Il est possible que le calendrier de travail de Mme Roy soit légèrement décalé.

Un membre du Canada invite le Sous-comité à prendre connaissance des travaux effectués au Comité consultatif sur l'environnement Kativik (CCEK) concernant la révision du processus d'évaluation et d'examen du chapitre 23. Le secrétaire a eu l'occasion de discuter à quelques reprises avec son homologue du CCEK à cet effet. Une membre de l'ARC rappelle que les processus respectifs des chapitres 22 et 23 sont différents à plusieurs égards, ce dont il faut tenir compte dans le cadre d'une éventuelle collaboration.

c. Harmonisation avec le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF)

Le secrétaire a préparé un tableau comparant les orientations habituelles du CCEBJ, de 1994 à 1999, au mandat du CCQF : ceci a permis de dégager un mandat résiduel, sphère éventuelle d'intervention du CCEBJ.

Un membre du Québec croit qu'il faut dresser un bilan de l'intervention du CCEBJ en foresterie avant de poursuivre les travaux. À son avis, le CCEBJ n'a pas rempli son rôle consistant à analyser l'aspect environnemental des plans d'aménagement forestier (PAF). En revanche, le régime forestier adapté de l'Entente de la Paix des Braves (2002) répondrait mieux aux besoins des Cris et du Québec, car il comporte des mécanismes encadrant les rapports entre usagers. À son avis, le CCEBJ doit évaluer la pertinence d'une intervention soutenue en foresterie compte tenu des ressources disponibles.

Un membre du Canada estime qu'il revient au CCEBJ d'assurer une prise en compte des impacts du développement sur l'environnement et le milieu social : l'exploitation forestière est l'un de ces développements et doit retenir l'attention du Comité, mais pas davantage que les autres types de développement. Le CCEBJ doit intervenir au niveau des politiques ou de la législation, et non sur les questions de terrain.

Selon un membre de l'ARC, le CCEBJ ne peut se défilier de son obligation d'analyser les plans en vertu de l'alinéa 22.3.34 de la CBJNQ : il est le seul organisme mandaté pour étudier, d'une manière intégrée, les impacts biophysiques et sociaux du développement.

Les membres conviennent que les échanges avec le CCQF doivent se poursuivre afin d'éviter le dédoublement des tâches.

d. Projet de directive sur les habitats fauniques

Conformément aux articles 59 et 60 de l'Annexe C de la Paix des Braves, un sous-comité du CCQF a entrepris l'élaboration d'un projet de directives sur les habitats fauniques. Ces directives seront intégrées à la section crie des PAF. Les membres croient qu'il serait pertinent de participer à une éventuelle consultation du MRNFP sur les directives.

e. Pouvoir d'assignation des comités opérationnels

L'an dernier, le CCEBJ s'était adressé aux administrateurs fédéral et provincial pour déterminer si le Comité d'évaluation (COMÉV), le Comité d'examen (COMEX) et le Comité fédéral d'examen (COFEX) disposaient d'un pouvoir d'assignation des personnes ou des documents dans le cadre d'audiences publiques sur l'évaluation ou l'examen d'un projet.

Un membre du Québec se demande si cette question émanait d'un cas concret; selon un membre de l'ARC, plusieurs participants avaient soulevé la question pendant les audiences publiques sur la directive pour l'étude d'impact pour le projet Eastmain 1-A/dérivation Rupert.

Les services juridiques du MENV devraient fournir un avis à cet effet sous peu. De façon préliminaire, il appert que ni les comités ni l'administrateur ne disposent d'un pouvoir d'assignation. Toutefois, comme ils sont impliqués dans la recommandation concernant

l'autorisation du projet, ces deux intervenants conservent un pouvoir moral important : en effet, aucun promoteur ne souhaiterait receler des informations pertinentes si cela compromet l'autorisation du projet.

f. Commission sur la qualité de l'eau potable

Le secrétaire a communiqué avec le chef de Waswanipi, M. Robert Kitchen, afin d'obtenir plus de détails concernant le mandat de la commission régionale sur l'eau potable dont le chef a proposé la création. À l'instar de la Commission déjà mise sur pied pour le territoire de Waswanipi, la commission régionale veillerait à assurer la qualité de l'eau dans les communautés ainsi que dans les camps de chasse des Cris, ce qui implique les terres de catégorie 1, 2 et 3. Comme il s'agit de tenir compte de l'impact de l'ensemble des usagers du territoire, le secrétaire se demande si la création d'un comité de bassin versant serait pertinente.

Une membre de l'ARC rappelle que la qualité de l'eau potable dans les camps de chasse constituait déjà une problématique importante lors des audiences du BAPE/CCEBJ (Commission NIBI) sur la gestion de l'eau en 1999. De son côté, un membre du Québec doute de la pertinence d'un comité de bassin versant pour le Nord du Québec : ces organismes opèrent dans les régions où les activités d'un grand nombre d'exploitations industrielles ou agricoles doivent être coordonnées. Il favorise plutôt une solution locale, à l'échelle des camps de chasse. Le secrétaire documentera davantage cette question.

Au sujet de la qualité de l'eau potable dans les communautés crie, les membres du Québec estiment qu'il revient au CCEBJ d'assurer le suivi en vue de l'application de règlements locaux conformes aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du Québec qui s'appliquerait par défaut. Les membres de l'ARC croient plutôt que le *Règlement* du Québec ne s'applique pas aux terres de catégorie 1A des Cris.

Une membre de l'ARC indique que son organisme travaille présentement à l'élaboration d'un règlement modèle applicable aux communautés crie : lorsque le règlement sera prêt, le CCEBJ en sera informé.

g. Graphique illustrant la consultation du CCEBJ

Le secrétaire présente un graphique illustrant le nombre de consultations du CCEBJ par le MENV, le MRNFP, Hydro-Québec/SEBJ, Environnement Canada et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) de 2000 à 2004. En outre, le graphique indique le taux de participation du CCEBJ à ces consultations. Les membres trouvent ces données intéressantes mais ils aimeraient avoir davantage de précisions quant au nombre de consultations en proportion du nombre total de projets de lois, de règlements ou de politiques de ces ministères et organismes. Par ailleurs, il arrive que le CCEBJ soit consulté sur des projets non pertinents : ces consultations ne devraient pas figurer dans le graphique.

3. Suivi de la réunion avec le ministre Mulcair et Plan de développement durable

Selon le directeur de cabinet du ministre Mulcair, ce dernier a réaffirmé sa volonté de tenir une rencontre avec le CCEBJ ainsi qu'avec le Grand Chef des Cris sur le Territoire de la Baie James en février 2005 : cette rencontre serait l'occasion pour lui de présenter le Plan de développement durable (PDD) aux communautés crie. Idéalement, le lieu choisi pour la rencontre devrait faciliter la participation de représentants de plusieurs communautés. Par ailleurs, il faudra éviter les communautés visées par le projet Eastmain 1-A/dérivation Rupert en raison des audiences prévues par le Comité d'examen durant cette période.

Les modalités de cette rencontre restent à préciser : le ministre présentera-t-il le PDD aux côtés des membres du CCEBJ? Selon un membre de l'ARC, cela donnerait la fausse impression que le CCEBJ a pris part à l'élaboration du Plan. En outre, il faut prévoir des activités préalables, tels des ateliers, qui permettraient à la population crie de participer d'une manière significative à la consultation.

Les membres souhaitent que le CCEBJ prenne les devants en proposant, au ministre et au Grand Chef, une formule de rencontre. Le secrétaire assurera la coordination nécessaire à cet égard. De leur côté, les membres prendront connaissance de l'avant-projet de loi sur le développement durable déposé le 25 novembre 2004 et feront part de leurs commentaires afin d'alimenter les préparatifs de la rencontre de février 2005.

4. Discussion sur le projet de plan stratégique

À l'aide d'un tableau illustrant les points de consensus entre les parties ou les points à clarifier, les membres élaborent un document d'orientation pour la rédaction du plan stratégique.

Un sous-comité fera le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique et élaborera les plans d'action annuels. Le plan stratégique, d'une durée de trois ans, fera l'objet d'une mise à jour deux fois par an. Ginette Lajoie, de l'ARC et Pierre Moses, du Québec, feront partie du sous-comité. Les membres du Canada veilleront à y désigner un représentant.

Le plan stratégique contiendra un préambule décrivant le mandat dévolu au Comité en vertu du chapitre 22 de la CBJNQ. Le préambule insistera également sur l'importance d'informer les communautés de la Baie James, crie ou non, quant aux activités du CCEBJ.

Processus d'évaluation et d'examen

Les membres s'accordent pour évaluer, et le cas échéant réviser, le processus d'évaluation et d'examen des répercussions de projets. Les signataires de la CBJNQ seront informés de la démarche entreprise par le CCEBJ, plus particulièrement en regard des enjeux les concernant. Par ailleurs, le CCEBJ souhaite élaborer une recommandation concernant la mise à jour des projets assujettis ou non au processus.

Une évaluation sera faite du processus actuel de consultation sur une directive ou un examen. Après en avoir identifié les forces et les faiblesses, le CCEBJ entend proposer un modèle de consultation adapté aux communautés crie et jamésiennes. Les savoirs traditionnels autochtones devront être mieux intégrés au processus d'évaluation et d'examen. Le CCEBJ tiendra compte des travaux antérieurs concernant la nature, l'utilisation et la propriété intellectuelle de ces savoirs.

Le CCEBJ entend également analyser le suivi des projets après leur réalisation. Le rôle de l'évaluation environnementale et sociale, le travail des comités de suivi ainsi que les ententes entre le promoteur et une communauté crie ou jamésienne seront examinés.

L'harmonisation des processus d'évaluation environnementale est devenu une priorité pour les gouvernements. Dans ce contexte, le CCEBJ

souhaite examiner la pertinence d'une entente d'harmonisation pour l'ensemble des projets affectant le Territoire de la Baie James. À cette fin, une attention spéciale sera portée aux résultats de l'entente de coordination pour l'évaluation environnementale du projet Eastmain 1-A/dérivation Rupert.

Développement durable du Territoire

Le CCEBJ favorise une meilleure intégration des processus de planification territoriale visant la Baie James ainsi qu'une meilleure diffusion de l'information en lien avec ces processus. Par ailleurs, le Comité soutient l'intégration des considérations environnementales et sociales à chacune des étapes d'un processus de planification, notamment par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES). Ce cadre d'analyse englobera, s'il y a lieu, la création ou la gestion de parcs ou d'aires protégées, de même que la politique énergétique du Québec.

Gestion des matières résiduelles

Le Territoire de la Baie James doit faire l'objet d'un cadre réglementaire favorisant la gestion durable des matières résiduelles. Le CCEBJ encouragera la mise en place de programmes de recyclage, de récupération et de ré-emploi.

Foresterie

Le CCEBJ souhaite poursuivre le travail de définition de son mandat en ce domaine. La collaboration avec les organismes issus de la Paix des Braves sera encouragée tout en honorant les obligations dévolues au CCEBJ par la CBJNQ.

Résolution du CCEBJ n° 2004-11-30-01 concernant l'adoption d'une ébauche du plan stratégique :

- ATTENDU QUE les membres de l'ARC ont présenté un projet de plan stratégique du CCEBJ
- ATTENDU QUE les membres du Canada et du Québec ont fait part de leurs commentaires concernant ce projet de plan stratégique

- ATTENDU QUE les membres du CCEBJ ont dégagé des consensus quant au contenu du plan stratégique

Sur une proposition de Claude Langlois, secondée par Pierre Moses :

Il est unanimement résolu d'adopter le tableau des consensus eu égard au contenu du plan stratégique, tel que modifié.

5. Présentation de Romain Rosant, stagiaire du CCEBJ, concernant la gestion durable des matières résiduelles

Dans le cadre de son stage à l'été 2004, Romain Rosant a produit un répertoire des recycleurs desservant la Baie James ainsi qu'un autre identifiant des sites Internet éducationnels en matière de gestion durable des matières résiduelles. M. Rosant souhaite proposer des pistes donnant suite à la création de ces outils.

À son avis, la prise en charge de la gestion des matières résiduelles passe par le renforcement des capacités locales, notamment le soutien à l'administrateur local en environnement (ALE) et la formation d'une main-d'œuvre spécialisée. Parallèlement à ce renforcement des capacités, des ateliers éducationnels favoriseraient la participation aux programmes de recyclage proposés : la contribution du milieu scolaire et des organismes communautaires serait mise à profit. Concernant le calendrier de travail, Romain Rosant croit que la période hivernale serait propice à la préparation des projets à mettre en place à l'été 2005.

Un membre de l'ARC tient à souligner le rôle de la Commission crie de la santé et des services sociaux en gestion des matières résiduelles. En raison des liens à établir entre la gestion durable et la santé, la Commission travaille déjà en partenariat avec les ALE. En outre, il croit que l'éducation à une saine gestion des matières résiduelles devrait faire partie du programme scolaire.

Selon un membre de l'ARC, la division des responsabilités, au niveau des Premières nations crie, exige un effort accru de coordination : l'ALE autorise les dépôts en tranchées et en assure l'inspection tandis que la gestion de ces sites relève du service des travaux publics. En outre, bien

que l'importance de l'éducation en environnement ne soit plus à démontrer, le financement de tels programmes n'est pas acquis.

6. Présentation de Cameron McClean (ARC) concernant la récupération des pneus usagés

Cameron McClean, conseiller en gestion des matières résiduelles à l'ARC, a fait le point concernant les tentatives de récupération de pneus usagés dans les communautés cries. Il rappelle que, lors d'une rencontre des ALE avec des représentants de Recyc-Québec en février 2004, ces derniers souhaitaient obtenir des données concernant la quantité, l'état et l'accessibilité des pneus entreposés. L'ARC et le CCEBJ ont fourni les données requises; par ailleurs, plusieurs études dressent un portrait précis des types et des quantités de matières résiduelles générées par les communautés cries.

La récupération des pneus, en octobre et novembre 2004, s'est avérée ardue. D'abord, les ALE ne disposaient pas d'informations concernant le degré d'accessibilité et de propreté requis pour récupérer les pneus. Ensuite, l'entreprise retenue par Recyc-Québec connaissait peu le territoire de la Baie James : les délais prévus pour le transport et le chargement des pneus n'ont pas été respectés, ce qui a exigé une disponibilité exceptionnelle des responsables locaux durant la période de chasse à l'orignal ou à l'outarde. Par ailleurs, l'employé chargé de la collecte, un francophone unilingue, a eu de la difficulté à se faire comprendre. Un blizzard et un accident impliquant un orignal ont compliqué davantage la situation.

Selon le rapport remis par l'entreprise à Recyc-Québec, la récupération des pneus usagés a été complétée, dans la mesure où ils étaient accessibles, pour cinq des huit communautés cries visées. D'après le suivi effectué par Cameron McClean, toutefois, seul le village d'Oujé-Bougoumou a fait l'objet d'une récupération complète : d'importantes quantités de pneus demeurent dans les autres communautés, apparemment parce que la capacité limite des camions avait été atteinte.

Les membres du CCEBJ estiment que la connaissance du Territoire de la Baie James devrait être un critère guidant Recyc-Québec dans l'attribution d'un contrat de récupération. À titre d'exemple, Cameron

McClean mentionne qu'une entreprise de Val-d'Or a procédé, sans frais, à la récupération des carcasses d'autos à Waswanipi et Mistissini. L'opération s'est bien déroulée, notamment parce que les employés connaissaient bien le Territoire et communiquaient efficacement avec les responsables locaux.

Un membre du Québec invite le CCEBJ à promouvoir l'élaboration, au niveau régional, d'un plan de gestion intégrée des matières résiduelles. Des montants ont été alloués pour étudier la faisabilité de ces plans : il faut assurer la disponibilité de fonds pour la Baie James.

Selon un membre de l'ARC, la concertation régionale en gestion des matières résiduelles constitue un défi important car chaque communauté crie est financée individuellement dans ce domaine, conformément à la juridiction établie par la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*. Néanmoins, la durée de vie limitée des dépôts en tranchées et les contraintes liées à l'ouverture de nouveaux sites imposent la recherche d'alternatives. D'après Cameron McClean, les responsables locaux ont manifesté leur volonté de collaboration lors des tentatives de collecte de pneus : ils sont prêts à prendre part à d'autres projets de recyclage.

7. Varia

a. *Révision du Règlement sur les effluents des mines de métaux*

Alan Penn, de l'ARC, a participé aux ateliers d'Environnement Canada concernant la révision du *Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)*. À la demande d'un membre de l'ARC, M. Penn a fait parvenir un avis concernant l'implication éventuelle du CCEBJ dans le processus de révision. Bien qu'aucun amendement n'ait été formulé pour l'instant, il semble que la portée de la révision proposée soit de nature technique : pour l'essentiel, le gouvernement cherche à harmoniser son règlement avec les normes provinciales. La révision viserait notamment à clarifier la portée des *Études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)*.

Selon M. Penn, comme la mise en œuvre du REMM remonte à 2002 seulement, les résultats de son application sont encore peu connus. Il recommande toutefois au CCEBJ d'étudier périodiquement, par le biais d'un sous-comité, l'application du REMM et des ÉSEE.

Environnement Canada prévoit entreprendre une révision plus générale du *Règlement* en 2006.

Un membre de l'ARC croit que le CCEBJ pourrait recommander une formule d'harmonisation du REMM et de la Directive 019 sur l'industrie minière du Québec.

b. Résolution autorisant le président à signer les chèques du CCEBJ

Résolution du CCEBJ n° 2004-11-30-02 autorisant M. Guy Demers à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ

- ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement du Québec a recommandé la nomination de Guy Demers comme président du CCEBJ pour l'année financière 2004-2005, conformément à l'alinéa 22.3.5 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*
- ATTENDU QUE tout engagement financier du CCEBJ doit porter la signature du président et du secrétaire exécutif du CCEBJ en vertu de l'article 16 des *Règles de régie interne* du CCEBJ

Sur une proposition de Denis Vandal, appuyée par Gilles Tremblay :

Il est unanimement résolu, sous réserve de l'approbation de sa nomination par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, d'autoriser M. Guy Demers à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ.

c. Ajouts au contenu du site Internet

Pour compléter le contenu du site Internet du CCEBJ, le secrétaire a préparé un historique, un état des dossiers et un quiz. Le tout sera soumis par courriel aux membres afin qu'ils commentent d'ici la mi-janvier 2005.

8. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu mardi, le 25 janvier 2005, au secrétariat.

Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 26 janvier 2005

C:\Documents and Settings\Denis\Mes documents\CCEBJ\Comtes rendus\CR-138.doc